

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES
ET SALLE DES FAMILLES
01390 - CIVRIEUX**

**RPAO : REGLEMENT PARTICULIER D'APPELS
D'OFFRES**

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE CIVRIEUX

01390 - CIVRIEUX

**ECONOMISTE DE LA
CONSTRUCTION
CORPUS.ING.ARCH**
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44
04 78 88 13 62

**BET FLUIDES
B3E Ingénierie**
8 bis Avenue d'Arsonval -
CENORD

01008 - BOURG en BRESSE
04 74 25 18 88
04 74 25 18 89

Maître d'Œuvre
Christian Compigne
240 rue des Millières

01390 - St Andre de Corcy
0472268939
0472268938

CSPS
COORDONNATEUR SPS
871 ROUTE DES DESCHAMPS

71570 - LA CHAPELLE DES
GUINCHAY

03 85 36 75 53
03 85 33 89 74

BUREAU DE CONTROLE
CETE APAVE SUD EUROPE
Agence de Bourg en Bresse
515 Chemin du petit plan
01250 - St Just

04 74 47 21 29
04 74 47 21 20

Sommaire

11.1	DISPOSITIONS GENERALES	3
11-00-02.00	OBJET DU MARCHE	3
11-00-03.00	PHASAGES DES TRAVAUX	3
11-00-04.00	PARTIES CONTRACTANTES	3
11-00-05-00.00	CONSULTATIONS	4
11-00-05-00.01	CRITERES D'ATTRIBUTIONS	4
11-00-05-01.00	TYPES DE MARCHE	4
11-00-05-02.00	LES PRIX	4
11-00-05-03.00	DECOMPOSITION DU PRIX	5
11-00-05-04.00	MODIFICATIONS DU VOLUME DES TRAVAUX	5
11-00-05-05.00	VARIATIONS ECONOMIQUES	5
11-00-05-06.00	REMISE DES OFFRES	5
11-00-05-00.02	PLANNING GENERAL TRAVAUX	7

11.1 DISPOSITIONS GENERALES**11-00-02.00 OBJET DU MARCHÉ**

Le marché de travaux dit 'exécution' concerne le réaménagement vestiaires et salle des familles au Rez de chaussée du bâtiment existant sur la commune de CIVRIEUX (01390) .

Le présent marché est conclu en corps d'état séparé « le terme entrepreneur » désigne chaque entrepreneur en lot séparé.

Le marché ne comprend pas de tranche ,n'est pas fractionné de quelques manières que se soit . Le marché ne comprend pas de bon de commande .

11-00-03.00 PHASAGES DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés de manière à assurer la continuité dans la construction . L'entreprise exécutant un lot ou plusieurs lots doit assurer la continuité dans l'exécution .A aucun moment , l'entreprise ne peut arrêter ses travaux sans l'accord du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage . On entend par continuité ' aucune interruption ' pour des raisons hors intempéries ou de congés (5 semaines / an) .

11-00-04.00 PARTIES CONTRACTANTES

On entend par parties contractantes , toutes parties étant liées par un contrat . L'ordre de service est un contrat qui lie chaque partie .

Les parties contractantes sont :

Le Maître d'ouvrage
Commune de CIVRIEUX
01390

représentés par Mme Le MAIRE

d'une part ,

&

L'entreprise retenue par le Maître d'ouvrage comme adjudicataire du (des) lot (s) attribué (s) .

Les membres de l'équipe de Maîtrise d'œuvre sont :

ARCHITECTE
SEARL Christian COMPIGNE
240 rue des Millières
christian.compigne@wanadoo.fr
01390 – ST André de Corcy

Economiste de la Construction
CORPUS.ING.ARCH
17 rue des Fauvettes
corpus.ing.arch@wanadoo.fr
01390 – St Marcel en Dombes

Le Coordonateur de Santé et de Sécurité
Christian ADOIR

871 Route des Deschamps
christian.adoir@wanadoo.fr
71570 – LA CHAPELLE DE GUINCHAY

LE BET FLUIDES
B3E Ingénierie
8 bis Avenue d'Arsonval – CENORD
contact@b3e-ingenierie.com
01008 –BOURG en BRESSE

BUREAU DE CONTROLE
CETE APAVE SUD EUROPE
Agence de Bourg en Bresse
515 chemin du petit plan
01250 –St JUST

Les entreprises :

Chaque entrepreneur séparé est responsable de la totalité de son chantier ; chaque entrepreneur séparé devra faire agréer les sous-traitants qu'il compte faire intervenir et soumettre la demande d'acceptation un 1 mois avant l'intervention du dit sous-traitant sur le chantier.

11-00-05-00.00 **CONSULTATIONS**

Tous les lots concernés sont traités par voie d'appel d'offres ouverts .

11-00-05-00.01 **CRITERES D'ATTRIBUTIONS**

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci – dessous (par ordre décroissant) seront pris en compte :

1. Valeurs techniques : 45 %
2. Montant des prestations : 45 %
3. Délais d'exécutions : 10 %

11-00-05-01.00 **TYPES DE MARCHE**

Le marché est à prix global et forfaitaire .

11-00-05-02.00 **LES PRIX**

Le prix global s'entend par le chiffrage de toutes les dépenses nécessaires pour exécuter tous les ouvrages prévus à son propre CCTP . On entend par toutes les dépenses nécessaires par la fourniture et la pose de tous matériaux , matériels pour exécuter tous les ouvrages prévus à son propre CCTP, taxes de toutes natures , TVA , charges , la quote part pour : le compte prorata , gestion du tri sélectifs des déchets , le collège interentreprises de sécurité , de santé , et des conditions de travail (CISST) , et tous aléas relatifs à la bonne exécution tant qualitativement , quantitativement que du point de vue délais .

D'autre part , si l'occupation du terrain pour stockage de matériaux , matériels est nécessaire , l'entreprise devra prévoir tous les frais de remises en état des lieux occupés .

11-00-05-03.00 DECOMPOSITION DU PRIX

L'entreprise soumissionnaire est tenue de fournir une décomposition de chaque article de son DPGF accompagnant le CCTP . Cette décomposition du prix global et forfaitaire n'est contractuelle que pour **les prix unitaires** de chaque article .

Après dépôt de son offre ,l'entrepreneur reste engagé sur ses prix , sur le volume des travaux et sur le délais pendant 90 jours (quatre vingt dix jours) avant signature de la notification du marché et/ou de l'ordre de service .

11-00-05-04.00 MODIFICATIONS DU VOLUME DES TRAVAUX

L'entrepreneur ne peut refuser l'augmentation ou la diminution du volume global de ses travaux dans la limite de 25 % (vingt cinq pour cent) de l'augmentation du volume global et de diminution du volume global. Cette modification venant modifier le marché initial fera l'objet d'un avenant établi par le Maître d'ouvrage et ne peut en aucun cas modifier le délai global prévu à l'ordre de service . Au delà des 25 %, l'entrepreneur peut demander un délai supplémentaire au prorata de l'augmentation .Il ne peut en aucun résilier son marché pour modifications du volume des travaux .

11-00-05-05.00 VARIATIONS ECONOMIQUES

L'entrepreneur ne peut demander aucune augmentation de prix , sous prétexte d'augmentation de main d'œuvre ,de matériaux ou de matériel suivant l'article 1793 du code civil .Il peut demander une augmentation de son marché que si le montant initial du marché dépasse les 12 % (douze pour cent) de son marché .L'entreprise devra apporter le bien fondé de sa demande suivant la circulaire de 1974 relative à l'imprévision .L'entreprise devra appuyer sa demande par des factures , des calculs et s'entendre avec le Maître d'ouvrage sur la rédaction d'un avenant par lequel l'indemnité pourra être octroyée .

11-00-05-06.00 REMISE DES OFFRES

Présentation

Les offres seront présentées

- sous une enveloppe cachetée, avec les mentions suivantes :
 - « Ne pas ouvrir » -
 - « Appel d'offre : lot n° **pour l'opération 'REAMENAGEMENT DES LOCAUX VESTIAIRES & SALLE DES FAMILLES** ' avec indication du nom de la société sur chaque plis .

En version électronique : Ne sont pas acceptées

Les soumissions devront parvenir par courrier à l'attention de :

A l'attention de Mme le MAIRE
Adresse postale :
lieu-dit Village
01390 – CIVRIEUX

Au plus tard le lundi 15 Février 2010 à 16 h00

A la remise de son offre, fournir un dossier administratif complet comprenant :

- Liasses fiscales pour l'année 2008
- Certificats fiscaux (imprimés 3666 – 1,2,3,4)
- Une attestation de paiement des cotisations : URSSAF, congés payés et chômage, intempéries et état annuel D.C.7. Ces documents devront être certifiés conformes aux originaux.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324.9 ; L324.10 ; L341.6 ; L125.1 et L125.3 du code de travail.
- Un certificat des qualifications professionnelles ou références équivalentes
- Attestations d'assurance responsabilité civile ou autres assurances en cours de validité de moins de 3 mois
- Moyens techniques et les moyens en personnel de l'entreprise
- Une attestation sur l'honneur de lutte contre le travail clandestin

Nombre d'exemplaire

Les offres seront fournies en un seul exemplaire pour chaque soumission par lot .

Délai de remise des offres

Le respect du délai précédemment cité est impératif.

L'offre

Chaque entreprise doit remettre une offre conforme au CCTP , DPGF et plans marchés .Toute offre ne respectant cette prérogative , cette dernière sera écartée et non retenue .En aucun cas l'entreprise ayant été écartée ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnité .

Variante

L'entreprise pourra proposer une ou des variantes , seulement si elle a répondu à l'offre initiale La variante devra comporter les points suivants :

1. Une note explicative de la variante expliquant les points suivants :
 - a. Techniques ,
 - b. Financiers ,
 - c. Planning de travaux ,
2. Les avantages de la variante ,
3. La variante devra être compatible techniquement avec les autres tâches des autres lots .

La variante n'est pas contractuelle .Elle peut être refusée par le Maître d'ouvrage à tout moment sans qu'il est à se justifier .

11-00-05-00.02 **PLANNING GENERAL TRAVAUX**

A la fin de la période de préparation , le planning d'exécution TCE sera achevé , signé et tamponné par tous les intervenants et deviendra contractuel pour chaque tâche et pour le délai global .Ce planning restera dans les limites du planning général du marché dont les dates figurent ci – dessous , à savoir :

- Début des travaux : 12 Avril 2010 ,
- Fin des travaux : 18 Juin 2010 ,
- Réception des travaux :25 Juin 2010 ,